

DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT D'AUCH  
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2024/56

**COMMUNE DE VIC-FEZENSAC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 03 Octobre 2024.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 13 ; Nombre de votants : 22

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme KLUCZYNSKI - M. Laurent GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : M. CAVALIERE à M. BACHELLERIE - Mme CUEILLEN à M. CAMAZZOLA - Mme FAUCHE à Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO à Mme NETO - M. CAUQUIL à M. GEYRES - Mme COUDERC à M. CHAULET - Mme MESSERLI-CIPRES à Mme BRANA - M. ROSELL à Mme NARRAN - Mme MASSAROTTO à M. OSPITAL.

Absents excusés : Mme LAPLANE-SOTUM.

**Objet : Demande de subventions auprès de l'AEAG et au titre du Fonds vert - Avenue des Pyrénées**

La municipalité souhaite entamer la réhabilitation du quartier de l'avenue des Pyrénées afin d'améliorer le confort et le cadre de vie des habitants et des visiteurs.

Les travaux comprendraient le traitement ou la création de trottoirs aux normes PMR et la mise en accessibilité du domaine public pour un meilleur confort et une adaptation des usages, son embellissement et sa sécurisation, la requalification de la voirie et des réseaux.

De plus, afin de répondre aux enjeux de développement durable, il est prévu une désimperméabilisation des sols par la végétalisation des places de parking, des trottoirs et des cheminements piétons, ainsi que du tour des arbres, actuellement en matière minérale. Ils seront remplacés par des matériaux perméables ce qui favorise l'infiltration des eaux pluviales et permet de lutter contre les îlots de chaleur.

Ce projet répond à notre programme d'actions « Petites villes de demain » pour l'amélioration du cadre de vie et la revitalisation du centre-ville.

Le coût de l'opération correspondant aux travaux de désimperméabilisation des sols à financer au titre du Fonds vert est chiffré à 186 911,00 € HT. Elle serait autofinancée à hauteur de 37 382,20 € HT (20 %).

La commune sollicite également une aide de l'agence de l'eau Adour-Garonne au titre de la désimperméabilisation des sols.

Le plan de financement pour la réalisation de ce projet est :

DÉPENSES		RECETTES	
Part du projet concernée	186 911,00 €	Fonds vert et AEAG (80%)	149 528,80 €
		Autofinancement (20%)	37 382,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>186 911,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>186 911,00 €</b>

Montants en euros hors taxes.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Mme le Maire :**

- à solliciter la Préfecture pour l'obtention d'une subvention au titre du Fonds vert,
- à solliciter l'agence de l'eau Adour-Garonne pour l'obtention d'une subvention au titre de la désimperméabilisation des sols,
- à solliciter une aide financière du Département du Gers au titre des amendes de police sur l'ensemble de l'opération (d'un montant de 699 524,57 € HT),
- à signer tout document utile aux demandes de subventions.

Publié le 15/10/2024

En Préfecture le 15/10/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le 14 Octobre 2024

Madame le Maire,  
Barbara NETO

